



Paris, le 19 janvier 2011

MEDDTL
Madame Hélène EYSSARTIER
Directrice des Ressources Humaines

Tour Pascal B
92055 La Défense Cédex

Madame la Directrice,

Vous connaissez mes inquiétudes quant à l'avenir de ce ministère, tant pour la préservation d'un véritable service public que pour le bien-être et l'épanouissement des agents qui y exercent.

Les perspectives offertes aujourd'hui sont désastreuses, elles s'appellent « Perspective RH 2013 » et signifient le redéploiement de 10 000 agents. Des agents déjà lourdement touchés lors des récentes réformes. Des agents qui de surcroît ont perdu le sens de leur travail puisque le seul objectif affiché est budgétaire.

Je ne peux pas comprendre que, dans ce contexte, vous ne mettiez pas en place un accompagnement social conséquent, et que bien au contraire, vous dégradiez les conditions de travail des agents.

Un nouvel exemple vient de m'en être donné. Il concerne les jeunes promus de l'ENTPE, qui justement viennent de s'engager à consacrer leur avenir au service public du développement durable. L'administration répond à cette motivation fraîche par une première brimade : affectés dans les services depuis le 1^{er} août pour certains, ils n'ont toujours pas été rémunérés à hauteur de ce qui leur est dû.

Ces jeunes agents subissent cette pénalisation de salaires à l'heure de leur entrée dans la vie active, alors que les frais inhérents (déménagement, installation, etc.) sont importants et que leur connaissance encore réduite des circuits administratifs ne leur permet pas de réagir. En outre cette pénalisation intervient sans aucune transparence ni information de la part de leurs services d'accueil ou de vos services.

Des dysfonctionnements irréversibles du nouvel outil REHUCIT seraient en cause. Les cas de retard de paiement liés à REHUCIT se multiplient et rendent de plus en plus inexcusables l'approximation technique de cet outil et la précipitation avec laquelle il a été imposé à des services non formés pour l'utiliser.

Je vous demande par conséquent de veiller à régulariser la situation de tous les jeunes concernés, le plus rapidement possible, et vous remercie de m'indiquer quels sont les délais et les méthodes envisagés.

La correction de l'outil REHUCIT n'est pas la seule voie, puisque certains services sont déjà parvenus à régulariser les jeunes ITPE et d'autres attendent la restauration de REHUCIT. Un accompagnement par la DRH des agents et des services est aujourd'hui urgent et indispensable.

Je vous demande enfin de bien vouloir notifier à chaque jeune promu la rémunération qui lui est due pour l'année 2010, afin que chacun puisse constater s'il existe un différentiel avec le salaire perçu, et qu'il puisse également déclarer ces sommes auprès des impôts sur l'exercice 2010 s'il le souhaite.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop followed by a horizontal line extending to the right.

Thierry LATGER